



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉNOVATION ET AUGMENTATION DES PRESTATIONS SUR LES LIGNES
RÉGIONALES

A l'unanimité, la Commission thématique recommande d'adopter les projets de décrets

La Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité salue ce projet enthousiasmant et équilibré qui concerne l'ensemble du Canton et des compagnies de chemins de fer privées. Ces investissements permettront d'augmenter les cadences, d'améliorer la capacité, la sécurité et le confort des lignes de chemin de fer régionales qui assurent une desserte fine et cohérente du territoire.

La Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité a examiné les deux projets de décrets présentés par le Conseil d'Etat visant, d'une part, à renouveler et étendre le parc de matériel roulant et, d'autre part, à entretenir et développer l'infrastructure ferroviaire des lignes régionales, pour un montant total d'environ 300 millions de francs. Ces améliorations de confort, d'accessibilité, de fréquences et de capacités doivent permettre d'accompagner l'augmentation de l'utilisation des transports publics en maintenant la haute qualité des prestations.

Concrètement, il y a deux projets de décrets. Le premier concerne un crédit-cadre de 144.7 millions pour l'entretien de l'infrastructure des chemins de fer régionaux afin d'assurer sa disponibilité et sa sécurité, ainsi que d'améliorer, pour un certain nombre de lignes, les prestations à travers des augmentations de cadences. Le second projet de décret tend à l'octroi de garanties d'emprunt aux compagnies vaudoises à hauteur de 157.7 millions, lesquelles leur permettront de renouveler et étendre leur parc de matériel roulant, afin de garantir le confort du transport et, là également, d'améliorer les fréquences sur les tronçons les plus chargés. En incluant les investissements et garantie de la Confédération ainsi que les contributions des autres cantons pour les lignes intercantionales, les projets visés par les deux décrets impliquent des investissements de près de 670 millions pour améliorer les lignes vaudoises.

Le Grand Conseil examinera ces projets de décrets dès la rentrée parlementaire. Le

détail des investissements prévus figure dans le dossier du Conseil d'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 juillet 2013

GC Philippe Modoux, président de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité, 079 417 58 64